



Un dispositif pour :

- **Exprimer librement ses difficultés** et trouver des solutions concrètes
- **Être écouté** sans jugement et **en toute confidentialité**
- **Être orienté**, selon la situation vers des **partenaires spécialisés**

Les bénéfices :

- Une **meilleure communication** au sein du couple et de la famille
- Des situations mieux **comprises / vécues** et des **conflits apaisés**
- Une **posture parentale renforcée**
- Un **climat familial plus serein** pour vous, adultes, et les enfants



Contacts utiles



Rapprochez vous d'un service **en fonction de votre besoin et de votre lieu d'habitation.**

Le conseil conjugal et familial



Planning Familial 79 →



mfpf.ad79@wanadoo.fr



05 49 26 95 08 / 06 40 29 19 23



Sud du département



← Intermede Nord 79

intermede@intermedenord79.fr

05 49 81 23 72 / 06 23 04 16 54

Nord du département



L'accompagnement individuel à la parentalité



UDAF →



udaf@udaf79.asso.fr



05 49 04 76 76



Ensemble du département



← Relais des parents

05 49 94 90 05 / 06 99 56 43 58

Parthenay Gâtine



CIDFF →



05 49 17 39 61



Ensemble du département



← Centre Communal d'Action Sociale

05 49 78 72 73

CA du Niortais



caf.fr



COUPLE, FAMILLE, PARENTALITÉ ET S'EN PARLER ?

Le conseil conjugal et familial, et l'accompagnement individuel à la parentalité : des solutions près de chez vous





La conjugalité et la parentalité **constituent des enjeux majeurs** pour l'équilibre des familles, ainsi que le développement harmonieux des adultes et des enfants. Cependant, elles peuvent être ponctuées de questionnements, de doutes et de tensions.

Dans **une démarche préventive**, la Caf des Deux-Sèvres met à disposition **plusieurs solutions**, avec pour objectif de proposer un accompagnement adapté, favorisant la communication et le bien-être au sein de la famille, la prévention des conflits et l'orientation vers les partenaires du territoire lorsque cela est nécessaire.

Quelles sont les différentes solutions?



- Le conseil conjugal et familial
- L'accompagnement individuel à la parentalité

Pourquoi?



Destinés aux parents, futurs parents, beaux-parents ainsi qu'à toute personne exerçant une fonction parentale.

Ces dispositifs visent à **accompagner les couples et les familles** traversant des moments de doutes, de tension ou de crise. Son objectif étant **d'aider à préserver un climat familial serein**.

Le conseil conjugal et familial

Favoriser un dialogue apaisé au sein du couple et de la famille.



Les objectifs

- **Soutenir** le couple parental.
- **Améliorer la qualité des liens** au sein du couple et entre les parents et les enfants.
- Permettre **l'expression du couple parental** autour de problématiques mêlant la conjugalité et la parentalité.

Comment ça se passe?



Premier entretien gratuit (individuel ou en couple) pour échanger sur votre situation.



Paiement des séances suivantes adapté à vos ressources financières.



Mode d'entretien au choix : présentiel, téléphone ou visio.



Sur rendez-vous : jusqu'à 8 séances par an, **avec un conseiller conjugal et familial**.

« On ne s'écoutait plus vraiment, chacun restait dans ses reproches. Le conseil conjugal et familial nous a aidés à remettre du dialogue là où il n'y en avait plus, à exprimer nos besoins calmement et à retrouver un fonctionnement plus serein en famille. »



L'accompagnement individuel à la parentalité

Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et renforcer la relation parent-enfant.



Les objectifs

- **Soutenir** les futurs parents et parents dans leur rôle éducatif, ainsi que toutes personnes exerçant une fonction parentale.
- **Améliorer la qualité des liens** entre les parents et les enfants, et prévenir les difficultés.
- Permettre **l'expression des parents** autour de problématiques et/ou de préoccupations éducatives.

Comment ça se passe?



Premier entretien gratuit pour échanger sur votre situation.



Paiement des séances suivantes adapté à vos ressources financières (le service peut également être gratuit en fonction de la structure organisatrice).



Mode d'entretien : présentiel privilégié, téléphone ou visio possible.



Sur rendez-vous : jusqu'à 5 séances par an **avec un psychologue**. Dans certains cas l'enfant peut-être associé aux rendez-vous.

« J'étais souvent dépassée par les émotions de mon enfant et les miennes. Les séances m'ont permis de mieux comprendre ses besoins, de prendre du recul et de retrouver une relation plus apaisée avec lui. Je me sens plus confiante dans mon rôle de parent. »